



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°49

**Sommaire : Midis du SNUipp-FSu, Fusion, Grève, Lettre ouverte,
Carte scolaire, Stages néo,
CAPD,
Ecoles européennes, Mairie de Nice,
Congés de formation, Temps partiel,
Réunions syndicales Retraites**



Les déjeuners du SNUipp-FSU 06

Le SNUipp-FSU 06 vient à votre rencontre dans votre école à l'occasion de la pause méridienne : contactez-nous au plus vite !

Rien n'est tabou : tous les sujets sont pertinents !

Comment organiser un déjeuner du SNUipp ?

Lire ici



**Les rectorats ne fusionneront pas.
Belle victoire de la FSU.**

Les services éducatifs de proximité maintenus !

"Nous allons maintenir tous les rectorats et tous les recteurs" (J-M. Blanquer)

C'est devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée nationale que le ministre Blanquer a annoncé, ce jeudi 31 janvier, le maintien de toutes les académies. C'est donc, de fait, l'arrêt de la fusion des deux académies de notre région.

Cette fusion aurait eu pour conséquence une diminution de la présence du service public de proximité sur l'ensemble du territoire régionale et des mobilités géographiques imposées aux personnels.

La FSU avait depuis le début dénoncé l'absurdité de cette fusion et les dangers encourus par les personnels et les usagers. Elle a été à l'initiative de nombreuses actions qui ont pris des formes variées (Assemblées Générales de personnels, pétition en ligne, référendums locaux ...). La FSU considère que les personnels, qu'elle représente, ont été entendus sur cette question.

Pour autant la FSU PACA, avec les syndicats concernés, restera très vigilante quant aux évolutions souhaitées par le ministre qui évoque « une échelle régionale dans les services » des « collaborations renforcées » au niveau des régions académiques qui d'ailleurs ne sont pas supprimées.

En effet quand O.Dussopt confirme, la même semaine, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici à 2022, les personnels et usagers des services publics ne peuvent qu'être inquiets



Le SNUipp-FSU appelle à la grève le 5 février !

Le SNUipp et la FSU s'inscrivent dans la journée de mobilisation inter-professionnelle du 5 février, selon les modalités décidées localement. Au cœur des revendications : une meilleure répartition des richesses, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et retraités et un accès facilité à des services publics renforcés.

[Lire la suite](#)

Manifestation à NICE 10h30 Place Garibaldi

POUR Améliorer notre pouvoir d'achat et donner les moyens aux services publics de bien fonctionner !

Pour cela, nous exigeons :

- des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.
- la création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et notamment l'école

[Modèle d'intention de grève ici](#)

Elle doit parvenir à votre IEN au moins 48h (dont un jour ouvré) avant la grève, soit au plus tard vendredi soir par voie postale - samedi soir par voie électronique.



Action publique 2022

Lettre ouverte de la FSU au président de la république et aux élus de la nation.

Lire la lettre



Carte scolaire : Action lors du CTSD du 6 février. Rassemblement 8h30 devant le Rectorat !

L'IA a dévoilé ces propositions de mesures pour la rentrée 2019 dans un contexte nouveau de baisse démographique (- 189 élèves)

Rappelons que la dotation en postes est de 14.

Cela donne pour l'instant : 29 ouvertures (dont 19 en éducation prioritaire), 35 fermetures, 3 ouvertures à suivre, 2 blocages

Divers + ASH :

fermetures 8 postes G,

1 ouverture Ulis à Nice Rotschild,

1 ouverture BD ASH,

2 ouvertures Ulis Autiste (Mougins St Martin en Forêt mat et sur Nice 4 en élémentaire,

ouverture 1 BD Rep +,

ouverture d'un poste UPE2A

Détail des mesures : [Lire ici](#)

Mesures CTSD 2nd degré

- 2 fermetures d'ULIS collège au collège de l'Archet: fermeture du poste "spécifique" de coordonnateur des dispositifs ULIS
- 1 ouverture d'ULIS collège à Jean Rostand
- 1 ouverture ULIS collège à Jean Cocteau (Beaulieu)
- 1 ouverture ULIS collège à Gérard Philippe (Cannes)
- 1 ouverture ULIS collège à Marcel Pagnol (St Laurent du var)
- 1 ouverture ULIS lycée au LP Jacques Dolle (Antibes)
- 1 fermeture de SEGPA au collège Port Lympia: structure 84 passe à 64
- 1 ouverture de SEGPA au collège St Exupéry (St Laurent du var): la direction passe à 100% ; la structure passe de 48 à 64

Afin d'améliorer ce projet le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion du CTSD du **mercredi 6 février 2019 .**

Rassemblement devant le Rectorat à 8h30 !

Si certain-es ont des concertations pédagogiques ce matin là, pour rappel il est possible de récupérer ce temps, si vous avez participé ou si vous comptez participer aux réunions d'information syndicales du SNUipp-FSU (en informant juste votre IEN de votre absence dans ce cadre + attestation de présence jointe ou à venir - les prochaines à venir en mars).

La présence du plus grand nombre est indispensable devant l'IA !

Il reste 22 postes à allouer.

Sachant que l'IA veut en garder 12 pour les opérations de juin et septembre, il reste 10 postes pour le CTSD du 6 février.

Lors de ce groupe de travail seul le SNUipp-FSU est intervenu sur toutes les situations fort des éléments fournis par nos collègues.

Nous envoyons une contribution écrite à l'IA avant le 6 février.

Afin d'améliorer ce projet le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion du CTSD du **mercredi 6 février 2019 .**

Rassemblement devant le Rectorat à 8h30 !

Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.

Ce stage s'adresse
en priorité aux
entrants dans le
métier...(M2,
PES, T1, T2...)



Cliquez sur les menus pour
afficher les informations

**STAGE
SYNDICAL**

**"ENTRÉE
DANS LE
MÉTIER"**



Stage débuts de carrière le 26 mars 2019

Stage à destination des collègues PFSE, T1, T2, T3,...

Vous avez effectué vos premières rentrées. D'expérience, nous savons que vous vous posez de nombreuses questions. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 organise une journée de rencontre entre collègues débutant-e-s.

Le mardi 26 mars 2019

au Relais International de la Jeunesse Clairvallon Nice CLAJ,

26 Av Scudéri, 06100 Nice de 8h30 à 16h30

L'objectif de cette rencontre est de répondre au mieux à vos interrogations et inquiétudes, mais aussi d'échanger, de débattre à partir des vécus de classe et d'école, prendre du recul et tirer les premiers bilans de votre formation. Il nous semble important de vous informer sur vos droits et votre carrière et de réfléchir ensemble à l'évolution de notre profession, de l'école en général.

A l'ordre du jour :

Visioconférence avec la participation de M. Sébastien PESCE, maître de conférence à l'université de Tours.

« Dans ma classe : traitement des situations critiques. »

Cette journée de stage s'inscrit dans le cadre de l'exercice **du droit syndical** : à ce titre, vous avez droit à 12 journées de stages par an. L'administration est informée de la tenue de cette journée et autorisera (sauf nécessité de service) tous les PFSE, T1, T2, T3, T4 qui le souhaitent à y participer.

Une seule obligation, **déposer par la voie hiérarchique auprès de l' IEN de circonscription le courrier ci-après, un mois avant le stage (avant le mardi 26 février 2019)**.

Programme complet et modèle d'autorisation d'absence [ici](#)

Fiche d'inscription à retourner au SNUipp-FSU



CAPD 29 Janvier 2019 :

les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte

1ère CAPD d'après les élections professionnelles de décembre 2018 :
le SNUipp-FSU a désormais 8 élu-es sur 10 à la CAPD
(1 élu Cgt Education, 1 élu Snalc)



LIRE la déclaration liminaire du SNUipp-Fsu 06: [ici](#)

CAPD dense où seul-es les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenu-es avec détermination et en argumentant sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

- A l'ordre du jour :

- ▶ Règlement intérieur de la Capd
- ▶ Promotions accélérées 6ème et 8ème échelon
- ▶ Positions administratives
- ▶ Liste d'aptitude direction
- ▶ Liste aptitude Postes à exigences particulières
- ▶ Bonifications 800 points/ Changement de département

- ▶ **Positions administratives : nouveaux refus de disponibilité** de la part de l'IA. Inadmissible ! 21 demandes de disponibilités pour convenances personnelles ont été refusées – **recours possible avant le 7 février – Etude des recours lors de la Capd du 7 mars.**

- Questions diverses, toutes posées par le SNUipp-FSU

- ▶ modalités de mise en oeuvre de l'accompagnement des enseignants de CP

- ▶ vos intentions sur les demandes **de temps partiel : refus envisagés à nouveau ! Doubles au SNUipp-FSU de vos demandes**

- ▶ absence du Médecin de prévention : traitement des dossiers des collègues (congrés maladie, allègements, priorités médicales...)
- ▶ mouvement des personnels suite aux annonces ministérielles

- ▶ circulaire Cappei : problème du barème pris en compte et demandes des collègues déjà titulaires d'un Capa sh ou Capsais.
- ▶ barème de la hors-classe
- ▶ Modalités d'accès au LSU pour les remplaçants
- ▶ formation initiale des directeurs nouvellement nommés (journée du 30 janvier hors temps de travail) + conditions de travail des formateurs (CPC et Pemf)

Compte-rendu complet ici



Candidatures en Ecoles Européennes

La note de service concernant le recrutement en Ecoles Européennes est parue dans la note de service n° 2018-148 du 17-12-2018.

Les candidatures sont possibles jusqu'au 4 mars 2019.

Pour la rentrée scolaire 2019, 6 postes d'instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés. La liste des postes susceptibles d'être vacants n'est pas publiée car les mutations internes sont prioritaires.

Les dossiers de candidature sont à établir en 2 exemplaires pour envoyer à la DGRH du MEN (bureau B2-1) ainsi qu'à l'IEN en charge des écoles européennes.

Le groupe de travail où siège le HDF se réunit au MEN le 14 mai 2019 afin d'étudier les propositions de recrutement.

Vous trouverez les informations utiles sur notre site :

<https://www.snuipp.fr/Ecoles-Europeennes>

Copies au SNUipp-FSU de vos demandes



AUDIENCE Mairie de NICE - SNUipp-FSU

Vendredi 18 Janvier 2019

Une délégation du SNUipp-FSU a été longuement reçue par l'Adjoint au Maire chargé de l'Education .

De nombreux points ont été abordés

Lire le compte-rendu ici



Intégration dans le corps des Professeurs des écoles Liste d'aptitude rentrée scolaire 2019

► **SAISIE DES CANDIDATURES** : Dans I-PROF au moyen de l'application SIAP

Le serveur sera ouvert Du **23 janvier 2019 au 31 janvier 2019** inclus

NE PAS oublier de valider votre candidature

► **Après la fermeture du serveur (SIAP) Vous devrez confirmer votre participation :**

Un accusé de réception comportant vos éléments de barème vous sera adressé dans votre boîte aux lettres électronique ; Vous devez l'imprimer et le retourner à l'IA **avant le 4 février 2019** (si nécessaire, joindre les justificatifs des titres et diplômes).

► Si vous souhaitez annuler votre demande il vous suffira de retourner votre accusé avec la mention « annulé »

Important : l'inscription sur la liste d'aptitude de professeur des écoles entraîne la perte du logement ou de de l'IRL (indemnité représentative de logement). Toutefois, un problème technique national ne permet pas à ce jour le versement de l'IDPE (indemnité différentielle de professeur des écoles) destinée à compenser une partie de la perte occasionnée par l'inscription sur liste d'aptitude. **Le SNUipp-FSU intervient actuellement au ministère pour régler ce problème.**

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

LIRE la circulaire et la suite: ici

La C.A.P.D qui étudiera les candidatures est prévue le 7 mars 2019



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

La circulaire de l'IA est parue. Tout est [ici](#)

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI » **Entre le 16 janvier et le 6 février 2019**

- Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues.
- **Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA avec les PJ**

COPIE au SNUipp pour suivi - N'hésitez pas si question



Demandes de

TEMPS PARTIEL (1ère demande OU renouvellement)

+ REPRISE à temps plein - Rentrée 2019

AVANT le 8 février 2019. COPIES au SNUipp-FSU

Tout est : ICI

Cela concerne:

- ▶ Demandes à retourner, via l'annexe type, **avant le 8 FEVRIER** via l'IEN
 - ▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**
-



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE 2ème série: dès le 8 Mars jusqu'au 3 avril

Tout est : [ici](#)

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues !

Les sujets d'actualité ne manquent pas ! Carte scolaire, Educatif, Salaire, Carrière, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion ...

Vendredi 8 mars

9h – 12h : ASH au siège du SNUipp-FSU 06
VALBONNE: A partir de 17 h salle Ste Hélène

Samedi 9 mars : 8h30 – 11h30

GRASSE Ecole St Jacques
CARROS Ecole Lou Souléou mat

Vendredi 15 mars à partir de 17 h

CANNES Ecole Pagnol elem

Samedi 16 mars : 8h30 – 11h30

CAGNES/MER Ecole Daudet Mx 1

Mercredi 20 mars : 8h30 – 11h30

NICE Ecole St Barthélémy

Vendredi 22 mars à partir de 17 h

MENTON Ecole Guillevin

Samedi 23 mars : 8h30 – 11h30

NICE Ecole Le Port

Mercredi 27 mars : 8h30 – 11h30

NICE Ecole St Isidore

Mercredi 3 avril 9h00 -12 h00

ANTIBES – Maison des associations



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

